



## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>3465</b>	De <b>M. Antoine Vermorel-Marques</b> ( Droite Républicaine - Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enfants	<b>Tête d'analyse</b> >Lutte contre la dépendance des jeunes aux écrans	<b>Analyse</b> > Lutte contre la dépendance des jeunes aux écrans.
Question publiée au JO le : <b>28/01/2025</b>		

### Texte de la question

M. Antoine Vermorel-Marques attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la lutte contre la dépendance des jeunes aux écrans. Depuis que la plupart des établissements scolaires utilisent une plateforme numérique pour y mettre les devoirs, les documents à télécharger ou les exercices en ligne, l'utilisation d'internet chez les collégiens est devenue une obligation quotidienne qui pose de nombreux problèmes. La dépendance liée à l'utilisation excessive d'écrans et ses conséquences sur la santé sont connues. Or l'obligation quotidienne de se connecter à ces plateformes contribue à la banalisation de l'usage d'internet dès le plus jeune âge. Ce système représente une contrainte pour les parents qui sont obligés de vérifier si leur enfant est réellement connecté à la plateforme de l'établissement. Aussi, les problèmes techniques ou la nécessité de se munir d'autres appareils (imprimante, scanner) sont courants et source de difficultés pour les familles. Aussi, il lui demande quelles actions elle entend mettre en place pour trouver des solutions alternatives à l'usage obligatoire d'internet dans le cadre scolaire.